

**A R R E T E N° 155/2024-PM/EW/MC/EP**

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR  
LA RN3- RUE JEAN DE FOS DU RAU  
DU 04 AU 08 MARS 2024**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON**

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Route ;  
VU le Code Pénal ;  
VU l'arrêté municipal n° 23/2013-PM/JMH/DAP/EP en date du 30 janvier 2013, fixant les limites d'agglomération sur la RN3 et les RD ;  
VU la demande formulée par A-A& CASUD D en date du 04/03/2024 ;  
VU le bon de commande de la Région réunion en date du 01/03/2024 ;  
**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **la RN3-rue Jean de Fos du Rau**, afin de permettre des travaux de VRD par A-A&D ;  
**DANS** l'intérêt de la sécurité publique ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Du lundi 04 mars 2024 au vendredi 08 mars 2024, de 20 h 00 à 05 h 00, **la RN3-rue Jean de Fos du Rau** (à hauteur du n° 38) est soumise aux prescriptions ci-après définies, **en fonction des besoins et au droit des travaux** :

- Circulation interdite sauf riverains et desserte des riverains
- Stationnement interdit
- Déviations par la rue du Collège et la rue Raphaël Douyère.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire temporaire est installée A-A&D, qui se charge d'informer les riverains des dispositions du présent arrêté.

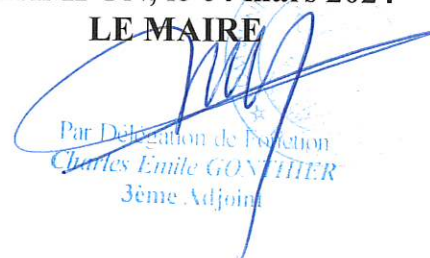
**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de la Plaine des Cafres, Monsieur le Chef de Service de police municipale et Monsieur le responsable de A-A&D, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié.

**Fait à TAMPON, le 04 mars 2024**

**LE MAIRE**

  
Par Délégation de Fonction  
Charles Emile GONTHIER  
3ème Adjoint